



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins palliatifs

Question écrite n° 101337

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les moyens mis en oeuvre pour développer un meilleur système de soins palliatifs. Malgré les efforts consentis depuis 1997, grâce à deux plans ministériels ayant permis de définir une politique et de dégager des financements en la matière, il apparaît aujourd'hui que les moyens matériels mis à la disposition des professionnels de santé font défaut. Cette situation semble pouvoir être expliquée par les liens étroits entretenus avec l'Institut national du cancer, tout financement étant désormais exclu hors du plan cancer. Or, les soins palliatifs ne se limitent pas à la prise en charge du cancer. Il conviendrait de mieux s'adapter aux besoins à la fois des patients en fin de vie et des personnels soignants qui les entourent. Ainsi lui demande-t-elle si des mesures sont actuellement envisagées pour améliorer la prise en charge de tous les malades nécessitant des soins palliatifs, afin de rendre le système plus efficace.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101337

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7975